

Communiqué de presse

Loi d'Orientation Agricole

Dans la nuit de jeudi à vendredi des débats aux retombées potentielles majeures nous ont mobilisés, j'ai ainsi défendu un amendement visant, à l'horizon 2010, à interdire totalement l'utilisation et la commercialisation de sacs plastics non biodégradables. Cet amendement a été adopté, et si son vote est confirmé par le Sénat, il représenterait une avancée considérable en matière de protection de l'environnement.

Par ailleurs, j'ai défendu, mais sans être suivie par la majorité, l'idée d'autoriser la consommation d'huile végétale pure (biocarburant) par incorporation dans le gasoil à d'autres utilisateurs que les seuls agriculteurs. Dans ce domaine, en effet, le projet de loi était très frileux et ne permettait pas de rattraper le retard que nous avons accumulés faces à nos partenaires européens.

Enfin, je déplore que ma proposition d'exiger une évaluation permanente tant sur le bilan écologique qu'énergétique des conditions de production et de traitement des autres types de biocarburants n'ait pas été votée. Le principe de prévention et d'information pourtant constitutionnalisés me semblent être méconnus ici avec le risque de générer d'autres problèmes environnementaux liés à une éventuelle intensification de l'agriculture et la menace sur la qualité de l'eau entre autre. Le principe d'un bilan coûts et avantages ne sera pas appliqué, là encore la majorité endosse une lourde responsabilité.

Geneviève GAILLARD,
le 12 octobre 2005